

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À JUIN 2004

Julien Fouret et Mario Prost

Volume 17, numéro 1, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1069305ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1069305ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fouret, J. & Prost, M. (2004). SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À JUIN 2004. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 17(1), 157–158.
<https://doi.org/10.7202/1069305ar>

**CHRONIQUE DE RÈGLEMENT PACIFIQUE
DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX**

*Sous la direction de
Julien Fouret* et
Mario Prost***

Sommaire

JURISPRUDENCE DE JANVIER À JUIN 2004

I. C.I.J.

Arrêt 31 mars 2004

Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. États-Unis d'Amérique).

Arrêt du 6 novembre 2003

Plates-formes pétrolières (République islamique d'Iran c. États-Unis d'Amérique)¹.

II. T.P.I.Y.²

Judgement of 19 April 2004

The Prosecutor v. Radislav Krstic, Case No. IT-98-33-A.

Judgement of 25 February 2004

The Prosecutor v. Mitar Vasiljevic, Case No. IT-98-32-A.

Decision on Motion for Judgment of Acquittal of 16 June 2004

The Prosecutor v. Slobodan Milosevic, Case No. IT-02-54-T.

* Maîtrise en droit international et européen et D.E.J.A. II (Université Paris X – Nanterre); D.E.A. en droit des relations économiques internationales et communautaires (Université Paris X – Nanterre); LL.M (McGill).

** Doctorant, Institut de Droit Comparé, Faculté de Droit – Université McGill; Maîtrise (Université Panthéon-Sorbonne – Paris I), D.E.A. en droit international public et organisations internationales (Université Panthéon-Sorbonne – Paris I).

¹ Cette sentence du dernier semestre de l'année 2003 est commentée dans la présente chronique, car elle n'a pas fait l'objet d'un commentaire lors du numéro 16.2 de cette chronique.

² Ce chapitre est constitué de commentaires en langue anglaise. Les trois affaires analysées ont été sélectionnées pour leurs apports au droit international humanitaire et au droit international pénal.

III. C.I.R.D.I.

Décision du 14 janvier 2004

Enron Corporation et Ponderosa Assets, L.P. c. République d'Argentine, Affaire No. ARB/01/3, Décision sur la compétence.

Décision du 29 janvier 2004

SGS Société Générale de Surveillance S.A. c. Les Philippines, Affaire No. ARB/02/6, Décision sur les exceptions d'incompétence.

Décision du 29 avril 2004

Tokios Tokelés c. Ukraine, Affaire No. ARB/02/18, Décision sur la compétence.

Sentence du 30 avril 2004

Waste Management Inc. c. États-Unis du Mexique (Numéro 2), Affaire No. ARB(AF)/00/3 (Mécanisme supplémentaire).

Décision du 30 avril 2004

LG&E c. République d'Argentine, Affaire No. ARB/02/1, Décision sur la compétence.

Sentence du 25 mai 2004

MTD Equity Sdn. Bhd. & MTD Chile S.A. c. Chili, Affaire No. ARB/01/7.

Décision du 4 juin 2004

PSEG Global Inc., The North American Coal Corporation et Konya Ilgin Elektrik Üretim ve Ticaret Limited Sirketi c. République de Turquie, Affaire No. ARB/02/5, Décision sur la compétence.